

NEWSLETTER

L'ÉCHO DE LA FONDATION



Fondation Défenseurs D'Afrique

Servir, encore servir...



VOTRE POINT D'INFO TRIMESTRIEL SUR LA FDDA ET BIEN PLUS ENCORE...

Éditorial • FDDA en mouvement • Institution à l'honneur
Un œil dans le rétro des droits de l'homme • Notre champion des droits
Le plus pour DDH

SOMMAIRE

Éditorial	03
FDDA en mouvement	04
Institution à l'honneur : FAWE-BÉNIN, l'organisation au service de l'éducation et de l'autonomisation des filles	05
Un œil dans le rétro des droits de l'homme	06
Notre champion des droits de l'homme : N2A TEGUIL.....	06
Le plus pour DDH	07



Soyata MAÏGA,

Présidente du Conseil d'Administration

Fondation Défenseurs D'Afrique (FDDA),

Ouvre l'an 2026 avec l'Écho de la fondation.

Bonne, heureuse et sainte année à tous.

Chers lecteurs,

Lorsque nous mettions la FDDA sur les fonts baptismaux en 2015, nous étions convaincus que l'un des meilleurs outils de communication entre vous et nous serait notre newsletter, **l'ECHO DE LA FONDATION**.

Depuis lors, nous avons eu du mal à décoller sur ce projet parce que nous recherchions les voies et moyens appropriés pour atteindre l'objectif visé.

Par ce premier numéro, nous disons que c'est chose faite. Et, à cet égard, nous voulons garder l'espoir que notre newsletter, l'Écho de la fondation, servira à bon escient de couloir de transmission entre vous et nous.

À l'orée de la nouvelle année 2026, je voudrais, en mon nom propre et au nom des membres du Conseil d'Administration, adresser mes vœux, les meilleurs à la vaillante équipe qui travaille sans relâche au bon fonctionnement de notre institution, pour une année débordante de santé, de bonheur, de bonne collaboration et de réussite dans la réalisation de nos projets.

Mes compliments et ma gratitude s'adressent aussi à nos partenaires techniques et financiers pour

leur soutien multiforme qui a grandement contribué à la croissance et à la visibilité des programmes de la Fondation ; en témoignent les résultats encourageants engrangés, dans le domaine de la sensibilisation, de la formation et de la protection des défenseurs des droits de l'homme.

En dépit des difficultés et des défis inhérents à la nature de nos activités et à la vulnérabilité de nos cibles, nous gardons l'espoir de voir évoluer nos perspectives dans les années à venir, vers plus de solidarité et de partenariats féconds grâce à la détermination de nos membres ainsi qu'à l'engagement de notre équipe de toujours mieux faire, pour renforcer les capacités des défenseurs des droits de l'homme et l'amélioration de leur protection.

Le credo de la Fondation est de contribuer à la construction d'un monde juste et équitable, par la préservation des libertés fondamentales et des droits humains des citoyens qui souffrent de discrimination et d'atteintes à leur dignité.

Ensemble, solidaires et engagés, nous pouvons.

Nos actions, nous en sommes convaincus, en inspireront d'autres, et surtout nos partenaires.

Pour l'heure, la FDDA, se découvre à vous et ne livre ici qu'une infime partie de ses prouesses.



Bilan et perspectives de la Fondation Défenseurs D'Afrique

Le 30 décembre 2025, Fondation Défenseurs D'Afrique (FDDA) a organisé sa retraite annuelle qui s'inscrit dans une dynamique de consolidation institutionnelle de la FDDA. Elle visait à créer un espace de réflexion collective afin de faire le point sur le fonctionnement interne, la gestion des ressources, la mise en œuvre des projets et la coordination entre les différents organes de la Fondation.

À travers les échanges, les membres ont évalué les actions réalisées en 2025, identifié les défis rencontrés et formulé les orientations clés pour renforcer davantage leur impact au service de la promotion et de la protection des droits humains en Afrique. Au-delà des succès enregistrés grâce à une équipe dynamique, à la diversité des partenaires et à une implication intergénérationnelle substantielle, plusieurs défis ont été identifiés. Ceux-ci concernent notamment la communication, la rigueur dans le suivi des projets et des contraintes logistiques.

Pour y répondre, des recommandations concrètes ont été formulées, dont le renforcement des relations partenariales, l'acquisition d'équipement de

communication adaptés et la mise en place de cette newsletter thématique.

Il a été rappelé que la communication ne doit pas se limiter à un aspect formel, mais qu'elle doit refléter les valeurs, l'éthique et la vision de la FDDA. Une meilleure structuration de la communication contribuerait à renforcer la crédibilité et l'attractivité de la Fondation.

Parmi les moments clés, des discussions ont porté sur la journée FDDA qui permet à chacun de s'exprimer, de collaborer autrement et de découvrir ses collègues sous un nouveau jour. Cette journée s'inscrit dans une dynamique de cohésion et de bien-être au travail, en mettant l'accent sur la solidarité, l'esprit d'équipe et la bonne humeur. Les participants ont insisté sur l'importance de cultiver un esprit d'équipe fondé sur l'écoute, le respect mutuel et la collaboration. Une meilleure cohésion interne est considérée comme un levier essentiel pour améliorer l'efficacité collective et la mise en œuvre des actions de la Fondation.

Les discussions ont mis en évidence la nécessité pour la FDDA de ne plus rester en marge, mais de s'équiper de façon adéquate, tant sur le plan matériel qu'organisationnel. Il a été souligné qu'avec ces équipements et une meilleure structuration interne, la Fondation pourra atteindre ses objectifs à long terme.

S. A.



FAWE-BÉNIN : l'organisation au service de l'éducation et de l'autonomisation des filles

Depuis près de trois décennies, FAWE-BÉNIN s'impose comme un acteur majeur de la promotion de l'éducation des filles et de l'égalité des chances au Bénin. Créée et enregistrée le 19 juin 1996, l'organisation est l'antenne nationale du **Forum for African Women Educationalists (FAWE)**, un réseau panafricain présent dans 34 pays d'Afrique subsaharienne.

Une organisation portée par des femmes leaders

FAWE-BÉNIN regroupe en son sein des femmes occupant ou ayant occupé de hautes fonctions décisionnelles, notamment des ministres de l'Éducation nationale, des recteurs, des professeurs d'université et des magistrats. Les hommes ayant exercé les fonctions de ministre de l'Éducation sont également associés à ses actions.

Sa vision est claire : bâtir une société équitable et inclusive où toutes les filles et femmes du Bénin peuvent s'épanouir pleinement. Sa mission consiste à promouvoir des politiques, des pratiques et des attitudes sensibles au genre dans les secteurs de l'éducation et de la formation.

Des domaines d'intervention stratégiques

FAWE-BÉNIN intervient principalement dans :

- L'éducation inclusive
- La santé sexuelle et reproductive (SSR)
- La lutte contre les violences basées sur le genre (VBG)
- Le leadership féminin et l'autonomisation des filles

Ses actions ciblent les jeunes de 10 à 35 ans, scolarisés ou non, mais également les enseignants, chefs d'établissement, parents, leaders communautaires, religieux et traditionnels, ainsi que les associations locales et les clubs scolaires.

Des résultats concrets (2023-2025)

Ces dernières années, FAWE-BÉNIN a intensifié ses interventions avec des résultats significatifs.

- 200 filles boursières suivies dans 9 centres de formation en 2025 ;
- 145 filles vulnérables orientées vers des filières porteuses ;
- 25 maîtres artisans engagés à recruter des filles dans des métiers non traditionnels ;
- 8 781 personnes sensibilisées sur le droit des filles à la formation, favorisant l'inscription de 226 nouveaux apprenants, dont 142 filles.

Des défis persistants

Malgré ces avancées, plusieurs défis demeurent :

- La persistance des normes sociales et du mariage précoce limitant l'accès des filles à l'éducation dans certaines communes ;
- Les difficultés liées à la dénonciation des violences basées sur le genre ;
- La fragilité financière due à la faible diversification des sources de financement ;
- Le risque de non-application effective de la note ministérielle sur la gestion de l'hygiène menstruelle.

Des perspectives ambitieuses

Pour les années à venir, FAWE-BÉNIN entend :

- Mobiliser davantage de partenaires techniques et financiers ;
- Renforcer ses capacités institutionnelles ;
- Mettre en place des appuis économiques (bourses, microcrédits, kits) pour les filles

formées

- Institutionnaliser ses modèles d'intervention (TUSEME, PSG, STIM) dans les établissements scolaires et centres de formation ;
- Veiller à l'application effective de la ligne budgétaire dédiée à l'hygiène menstruelle dans tous les établissements publics.

À travers son engagement constant, FAWE-BÉNIN confirme son rôle de référence nationale dans la promotion de l'égalité des chances. L'organisation poursuit ainsi son combat pour que chaque fille béninoise puisse apprendre, s'épanouir et construire son avenir sans discrimination.

G. R. T.

Institution à l'honneur



Un œil dans le rétro des droits de l'homme

Aujourd'hui dans la rubrique « Un œil dans le rétro des droits de l'homme », nous allons parler de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Que faut-il savoir sur ce texte ?

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH), adoptée le 10 décembre 1948 par l'Organisation des Nations-Unies (ONU) à Paris, est un texte qui reconnaît et promeut les droits et libertés fondamentales

de l'homme.

Elle a été élaborée en réponse aux atrocités qualifiées de crimes contre l'humanité, commises lors de la Seconde Guerre mondiale. Elle affirme que chaque individu a des droits fondamentaux, universels et inaliénables.

La DUDH comprend 30 articles qui définissent les droits et libertés fondamentales de l'homme. Il s'agit entre autres du droit à la vie ; du droit à la liberté d'expression ; du droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques ; du droit à l'éducation ; du droit de ne pas être soumis à la torture ni à des peines ou des traitements cruels, inhumains ou dégradants ; des droits civils et politiques ; des droits économiques et socioculturels. Tous ces droits sont indivisibles et interdépendants.

Il est important de souligner que la DUDH n'a pas de force juridiquement contraignante. Cependant, elle a inspiré de nombreux traités internationaux et législations nationales. Elle constitue également une base solide pour les actions menées par les organisations de la société civile.

Dans cette perspective, la Fondation Défenseurs D'Afrique (FDDA) inscrit ses actions dans la promotion et la protection des droits consacrés par la DUDH. Elle pilote un projet de relocalisation temporaire de défenseures des droits humains en danger dans leur environnement immédiat. Elle a également mené des actions de plaidoyer en faveur de l'adoption de la loi nationale sur la situation des défenseurs des droits de l'homme au Bénin.

Par ailleurs, la FDDA organise des activités de formation, d'information et d'éducation aux droits de l'homme. Elle offre aussi une aide juridique et une assistance judiciaire aux personnes en situation de vulnérabilité notamment les femmes défenseures victimes de violences basées sur le genre, les journalistes et les défenseurs des droits de l'homme.

I. G.

Notre champion des droits de l'homme

N2A TEGUIL

Dans un monde dans lequel l'art est souvent le reflet des réalités sociales, N2A TÉGUIL s'impose comme une figure incontournable. À la croisée des chemins entre la musique et l'activisme, ce rappeur passionné est bien plus qu'un artiste : un défenseur infatigable des droits de l'homme, et un messenger engagé. Bénéficiaire du projet Shelter City II séjourne au Bénin entre août 2022 et février 2023. Il est l'un de nos défenseurs de l'ombre.

Un artiste ancré dans les réalités sociales

N2A TÉGUIL de son nom à l'état civil NGUEITA Allah-Asko Alfred, est membre du Mouvement Citoyen Tchadien. Il a grandi dans un environnement marqué par les injustices sociales et économiques.

Ces expériences ont forgé son regard critique sur le monde et nourri ses textes puissants. Dans ses morceaux, il aborde des thématiques telles que la pauvreté, l'inégalité, l'abus du pouvoir et les violences policières, des réalités trop souvent passées sous silence. Ses clips, empreints d'une esthétique brute et authentique, mettent en scène des personnages et des lieux qui incarnent ces luttes quotidiennes. Chaque image, chaque mot résonne comme un appel à la prise de conscience et à l'action.

Un militantisme au-delà de la musique

N2A TÉGUIL ne se contente pas de dénoncer à travers ses paroles. Sur le terrain, il s'engage activement pour défendre les droits des plus vulnérables. À travers des campagnes de sensibilisation, des concerts caritatifs et des collaborations avec des ONG, il utilise sa notoriété pour amplifier les voix de ceux que l'on entend rarement.

Son projet dénommé « Le citoyen concerné », un album engagé, est à écouter avec attention et conscience. À travers cet énième album, il aspire à apaiser l'esprit de la jeunesse tchadienne, à leur faire comprendre la nécessité de maîtriser les contours de la politique avant de s'y lancer et à passer le message suivant :

« Les politiciens ne sont pas des ennemis, ce sont juste des combattants d'idées et non des va-t-en-guerre. »

La musique comme arme de transformation sociale

Pour N2A TÉGUIL, la musique n'est pas qu'un moyen d'expression personnelle, c'est un outil de résistance et de transformation sociale.

C. H.

Institution à l'honneur



Conduite essentielle d'un défenseur des Droits de l'Homme pour assurer sa sécurité

Être défenseur des droits de l'homme est une mission noble, mais aussi risquée. Ces acteurs essentiels de la société s'engagent souvent dans des contextes dans lesquels leurs activités peuvent les exposer à des menaces, des intimidations et, parfois, des attaques physiques ou numériques.

Afin d'assurer leur propre sécurité tout en poursuivant leur mission, ils doivent adopter une conduite prudente, proactive et stratégique. Voici les principales lignes directrices qu'un défenseur des droits de l'homme devrait suivre.

Évaluation et anticipation des Risques

Un défenseur des droits de l'homme doit constamment évaluer les risques auxquels il est exposé, en tenant compte de son environnement et des sujets qu'il traite.

Cartographier les risques : identifier les personnes, groupes ou institutions susceptibles de représenter une menace.

Adopter une vigilance constante : observer son environnement immédiat pour détecter d'éventuels comportements suspects.

Élaborer un plan de gestion des risques : prévoir des scénarios de réponse en cas de danger, y compris des mesures d'évacuation ou de mise en sécurité.

Maintien de la confidentialité et protection de l'Information

Les informations sensibles doivent être traitées avec une attention particulière :

Protéger les données numériques : utiliser des logiciels de chiffrement pour sécuriser les communications et les documents.

Limiter le partage d'informations personnelles : ne divulguer qu'à des personnes de confiance ses déplacements, son adresse ou ses contacts.

Utiliser des outils sécurisés : privilégier les plateformes de communication sécurisées (Signal, ProtonMail, etc.) pour échanger des informations critiques.

Collaboration et Réseautage

La sécurité individuelle est renforcée par une stratégie de collaboration avec d'autres défenseurs et organisations.

Créer des alliances : travailler avec des ONG ou des coalitions pour bénéficier d'un soutien collectif.

Informers les réseaux de soutien : communiquer régulièrement sur son activité et ses déplacements afin qu'une alerte puisse être donnée rapidement en cas de problème.

Participer à des formations : s'initier aux techniques de sécurité personnelle et numérique pour se protéger efficacement.

Préserver son anonymat si nécessaire

Dans certains contextes, adopter

une approche discrète peut réduire les risques :

Utiliser des pseudonymes : éviter d'associer son nom à des rapports ou des publications.

Privilégier des apparitions anonymes : participer à des événements ou des interviews sous anonymat.

Minimiser sa visibilité : réduire les interactions publiques qui pourraient attirer l'attention indésirable.

Renforcer sa sécurité physique

La sécurité personnelle est cruciale dans les zones dans lesquelles les menaces physiques sont fréquentes.

Adopter des habitudes imprévisibles : varier les itinéraires pour éviter d'être suivi ou surveillé.

Eviter les zones à risque : identifier les lieux où le danger est élevé et les contourner autant que possible.

S'équiper en cas d'urgence : porter des dispositifs d'alerte personnelle, comme des sifflets ou des applications mobiles de géolocalisation d'urgence.

Soutien psychologique et bien-être

Le stress et la pression permanente peuvent affecter la santé mentale des défenseurs des droits de l'homme.

Chercher un soutien professionnel: consulter un psychologue ou participer à des groupes de soutien.

Prendre du temps pour soi : maintenir un équilibre entre vie personnelle et engagement professionnel pour éviter l'épuisement.

O. E.